



## ARRETE DE CIRCULATION – ÉLAGAGE RUE DU PLATEAU – COMMUNE DE DOORBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies  
Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,  
Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,  
Vu le code de la route et notamment son article L 411-1  
Vu la demande du 15 avril 2026 de l'entreprise Rémi TRAVESSET EI pour des travaux d'élagage rue du Plateau, commune de Dourbies  
Considérant la nécessité de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers

### ARRÊTE :

#### **ARTICLE 1er :**

La circulation et le stationnement sur la rue du Plateau sera interdite le lundi 20 avril de 08h à 18h pour des travaux d'élagage.

#### **ARTICLE 2 :**

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 17/04/2026

Le Maire  
Laurent BALSAN



Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame le Commandant de Gendarmerie